



# CHS CT – C2RMF

***L'ordre du jour et les pièces communiquées pour la tenue de cette séance, nous ont donné raison sur le fait qu'il fallait tenir cette séance sans direction, qui a donc été présidée par l'administratrice du C2RMF.***

***Étaient présents à ce comité, une représentante de la DGPat, l'inspecteur d'hygiène et de sécurité, le médecin de prévention et les chefs des départements restauration, conservation préventive et recherche. Le chef du département DANTI excusé s'étant fait représenté.***

Après vérification du quorum, nous avons annoncé que nous n'allions pas valider le procès-verbal du dernier CHSCT pour diverses raisons. C'est une première. Nous ne sommes pas contre le principe de policer les propos et les échanges, mais il est inadmissible de modifier, de dénaturer ou d'ignorer nos interventions et même celles des experts désignés par les représentants du personnel.

**Le tableau de suivi des préconisations des précédents comités  
(Cf compte rendu du 3 septembre 2014) :**

- le document unique (DU) sera finalisé avec l'aide d'un intervenant extérieur et livré avant la fin de l'année ;
- l'organigramme du département recherche : nous avons réitéré nos critiques sur la mise à l'écart des autres départements du C2RMF et départements patrimoniaux. En outre, le C2RMF et la DGPat continuent d'ignorer la réglementation en vigueur. Rappelons que la saisine du comité technique de la DGPat est obligatoire sur les questions relatives à l'organisation du travail. Faut-il rappeler que le C2RMF n'a pas d'organigramme ni de projet scientifique ;
- un seul retraité bénévole bénéficie encore d'une convention. Les autres chercheurs bénévoles peuvent être accueillis mais ponctuellement comme visiteurs en passant par proxyclick. Ils n'ont pas le droit de manipuler les œuvres ni de piloter les outils de mesures ;
- les groupes dédiés aux travaux se sont déjà réunis plusieurs fois ; les compte-rendus sont consultables sur les réseaux informatiques ;
- Les travaux de l'accueil et de la salle des photographes du site de Paris sont reportés à 2015 ; concernant les travaux à la Petite Ecurie du Roi, des discussions sont en cours avec l'établissement public de Versailles et une réunion doit avoir lieu avec l'OPPIC et le SMF ;
- Un bilan pluriannuel concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles sera présenté au prochain CHSCT en même temps que le rapport d'activité du médecin de prévention ;
- une nouvelle assistante de prévention a été désignée à Versailles Mme Chene La Roze.

**Les points à l'ordre du jour de ce CHS-CT :**

1. **enquête sur les facteurs de pénibilité** : dans le cadre de la réforme des retraites, C'est une première vision synthétique, même si nous aurions préféré à la présentation sous forme de corps, une présentation sous l'angle du poste de travail. En effet, ce recensement doit se baser sur le document unique. Nous avons donc demandé un report du point après la mise en place du Document Unique.
2. **Mission de l'inspection des patrimoines, audit sur les risques psychosociaux au C2RMF et expertise demandée par le CNRS sur New Aglae.**  
Au départ, les membres du CHS-CT ont voté sur deux propositions au CHS CT précédent.

Elles consistent à engager simultanément une évaluation du risque psychosocial au sein du C2RMF sous la forme d'une prestation de service extérieure et à adresser un courrier au Directeur Général des Patrimoines demandant que l'inspection des Patrimoines puisse se pencher sur le C2RMF, notamment sous l'angle des causes qui pourraient être celles des risques psychosociaux ; La prestation extérieure aura un coût non négligeable. Pour l'heure, un seul devis nous a été présenté. Nous serons très vigilants à ce que cela se traduise par un rapport réellement utile. La demande d'inspection s'est transformée en une réflexion sur les missions du C2RMF... En effet, l'inspection des patrimoines ne pourrait rendre qu'un avis technique. Rien n'empêchait dans ces conditions le DGPat de demander à la ministre de saisir l'IGAC. Enfin, le CNRS fait un audit pour trouver une solution sur NewAglae, le résultat de cette expertise peut compromettre l'avenir de NewAglae...

Notons que ces rapports tournent tous autour du département de la recherche du C2RMF, n'y a-t-il pas un problème au C2RMF ? Et plus précisément que se passe-t-il au département de la recherche du C2RMF ?

3. **Plan de protection contre les inondations** : Le nombre de personnes s'étant manifestées lors de l'appel à volontaires cet été est faible. D'autant que dans la pratique, le nombre de personnes réellement présentes est toujours largement inférieur au nombre de volontaires initial. Un nouvel appel au volontariat sera diffusé prochainement. Trois scénarios sont à l'étude : déménagement sur Versailles (sous réserve de disposer d'un contrat avec un transporteur), déménagement sur Flore avec ou sans monte charge. Tous les départements n'ont pas encore apporté tous les éléments nécessaires à l'élaboration du PPRI pour le C2RMF.
4. **Pour la Radioprotection** malgré tout le travail effectué par nos collègues, toutes les préconisations de l'agence de sûreté nucléaire ne sont toujours pas mises en œuvre, à Paris Carrousel. Il est impératif d'y remédier, il est de la responsabilité du service d'assurer la sécurité et de veiller à la santé des agents.
5. Enfin, **le règlement intérieur** va être modifié, en tenant compte à la fois du règlement type adopté au Comité Technique de la DGPat et des particularités des missions du C2RMF. Le passage à un horaire de 38h30 / 12 jours de RTT nécessitant certains changements substantiels en particulier dans les plannings. Il s'avère impossible de le faire passer en comité technique avant la fin de l'année pour une application dès 2015.  
Peut-être sous cet angle, une fusion recherche et restauration verra le jour.

Comme d'habitude **les cahiers hygiène et sécurité** ont été vus, sauf celui du site Carrousel qui après avoir mystérieusement disparu avant l'été avait du être refait et depuis n'a pas été rempli.

Si cette fois ci, nous avons terminé assez tôt pour voir calmement les questions diverses, ce n'est pas toujours le cas. Reporter un dysfonctionnement dans le cahier d'hygiène et sécurité présent sur chaque site, permet d'être sûr qu'il sera discuté en comité.

Paris, le 12 septembre 2014